

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00735

Numéro SIREN : 510 929 201

Nom ou dénomination : TORB SPORTS PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/008670

SOTODEX AUDIT

102 Rue du Lac
31670 LABEGE

TORB SPORTS PARTNERS

au capital de 30.000€

Siège social : Chemin de Chantelle,
31200 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE TORB SPORTS PARTNERS, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SOTODEX AUDIT

Société par actions simplifiée de Commissariat aux Comptes au capital de 2.000 euros inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse – Siège social : 102 Rue du Lac – Les Erables - 31670 LABEGE
RCS Toulouse 751 404 393 - NAF 6920Z – TVA FR 24751404393

TORB SPORTS PARTNERS

au capital de 30.000€

Siège social : Chemin de Chantelle,
31200 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE TORB SPORTS PARTNERS, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 17 mars 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation :

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les principaux éléments au 31 décembre 2021 concernant le bilan sont les suivants :

- Les immobilisations dont la valeur comptable s'élèvent à 281 K€ (4% du total bilan) sont constituées essentiellement d'installation et d'aménagement divers.
- Le stock de marchandises s'élève à 2 408 K€ et représente 38% du total bilan.
- Les créances clients s'élèvent à 3 367 K€ et représentent 53% du total bilan.
- Les disponibilités s'élèvent à 69 K€ et représentent 1% du total bilan.
- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits s'élèvent à 1 328 K€ et représentent 21% du total bilan.
- Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 122 K€ et représentent 34% du total bilan.
- Le résultat net qui ressort des comptes annuels établis au 31 décembre 2021 présente un bénéfice de 156 K€.
- Les capitaux propres sont positifs au 31 décembre 2021 et s'élèvent à 662 K€ y compris le résultat de la période et le capital social de 30 K€ euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

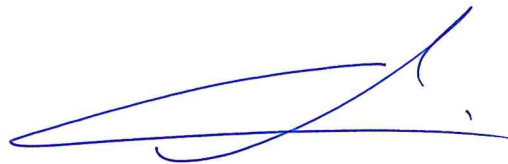
La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- Le stock au 31 décembre 2021 représente 2 408 K€, soit 38% du total bilan et 37% du chiffre d'affaires. Nous n'avons pas assisté à l'inventaire physique et nous ne pouvons pas de ce fait vérifier son existence et sa valorisation.
- Les créances clients au 31 décembre 2021 représentent 3 367 K€, soit 53% du total bilan et 52% du chiffre d'affaires. Le grand livre client au 31/12/2021 qui nous a été transmis ne présente pas de lettrage des comptes, ce qui nous empêche d'apporter une analyse sur ces derniers.
Le grand livre client post clôture n'a pas pu nous être transmis. De ce fait nous n'avons pas pu contrôler par sondage l'apurement des créances clients.
- Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2021 représentent 2 122 K€, soit 34% du total bilan. Le grand livre fournisseur au 31/12/2021 qui nous a été transmis ne présente pas de lettrage sur certains comptes, ce qui nous empêche d'apporter une analyse sur ces derniers.
Le grand livre fournisseur post clôture n'a pas pu nous être transmis. De ce fait nous n'avons pas pu contrôler par sondage l'apurement des dettes fournisseurs.

En raison de ces incertitudes et des montants significatifs qu'ils représentent, nous ne sommes pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Labège, le 14 avril 2022

Le Commissaire aux comptes et à la transformation
CABINET CHRISTIAN LAUBIN



Christian Laubin
Associée

